

Le site Internet
#congreschamplain
est maintenant
en ligne



Le microsite
congreschamplain.com
présente toute l'in-
formation pertinente
relative au 35^e
Congrès du Syndi-
cat de Champlain,
qui se tiendra les
30, 31 mars et 1^{er}
avril prochains.

Vous y trouverez
notamment des in-
formations utiles en
préparation de l'é-
vénement : présen-
tation, formulaire
d'inscription, coor-
données, horaire,
présentation suc-
cincte des ateliers.

Le site sera mis à
jour tout au long du
congrès : commu-
iqué de presse, vi-
déo du mot d'ouver-
ture du président,
résumés et docu-
ments de présenta-
tion des conféren-
ciers invités, docu-
ments en support
aux ateliers, orienta-
tions et propositions
votées par les
congressistes, ré-
sultats des élec-
tions, photos, etc.

Nous alimenterons
aussi en direct nos
différentes platefor-
mes sur les réseaux
sociaux, lesquelles
sont également visi-
bles à partir du mi-
crosite.

Maude Messier

Précisions sur les formulaires de référence et des plans d'intervention

Suite à de nombreux appels, je
tiens à vous préciser certaines in-
formations au sujet des plans d'inter-
vention.

Selon la convention, lorsqu'une ensei-
gnante ou un enseignant perçoit chez
l'élève des difficultés qui persistent,
malgré les interventions qu'elle ou qu'il
a effectuées et les services d'appui aux-
quels elle ou il a pu avoir accès, elle ou
il peut soumettre la situation à la direc-
tion de l'école à l'aide d'un formulaire
établi par la Commission scolaire (8-
0.07).

La direction a ensuite 10 jours ouvra-
bles pour faire connaître par écrit sa dé-
cision.

La direction de l'école pose alors diffé-
rentes actions adaptées à la situation,
notamment au regard des services
d'appui pouvant être accordés.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la dé-
cision de votre direction, vous pouvez
lui demander les motifs justifiant celle-
ci.

Par la suite, si vous le jugez opportun,
vous pouvez faire part de votre insatis-
faction, par écrit, au comité paritaire
EHDA de la Commission scolaire.

Vous pouvez consulter le formulaire de
référence dans le cadre du mécanisme
de règlement à l'amiable dans le docu-
ment *Guide pour soutenir les comités
pour les élèves à risque et les élèves
HDAA* sur notre site Internet.

Dans certaines écoles, l'information cir-
cule à l'effet que ces demandes s'a-
dressent uniquement à des élèves pré-
sentant des difficultés d'apprentissage.
C'est complètement faux !

Il est clairement indiqué dans la

Suite au verso

Entente sur les activités de type passage primaire-secondaire

Suite à son acceptation par les per-
sonnes déléguées, le 12 décem-
bre dernier, voici les grandes lignes de
l'entente sur les activités de type pas-
sage primaire-secondaire tenues lors
d'une journée pédagogique.

Ce qu'il faut d'abord retenir c'est que **la
participation à cette journée se fait
sur une base volontaire.**

Le Comité de participation profession-
nelle (CPP) sera consulté relativement
aux orientations et modalités, entourant
l'organisation de ces activités. Les mo-
dalités encadrant la présence des en-
seignants de 6^e année y seront, entre
autres, discutées.

Pour les enseignants du secondaire,

les compensations doivent être conve-
nues, préalablement à l'activité, avec
votre direction.

Si vous n'arrivez pas à une entente
avec votre direction, vous n'êtes pas
tenu de faire l'activité, puisque c'est sur
une base volontaire.

Le temps nécessaire à la préparation
de l'activité doit être reconnu dans vo-
tre tâche complémentaire. Pour ce qui
est de la réalisation de l'activité, il s'agit
plutôt d'une réduction équivalente de la
tâche éducative et complémentaire.

Ce qui veut dire que si vous avez ani-
mé une activité pendant 3 heures lors

Suite au verso

Invitation aux enseignantes et enseignants à statut précaire et aux stagiaires de 3^e et 4^e années

Le Comité des jeunes vous invite à une séance d'information générale sur les thèmes suivants :
droits des personnes à statut précaire, listes de priorité d'emploi, évaluation, tâche, champs d'en-
seignement, types de contrats, salaire, droits sociaux, structure syndicale, etc.

Mercredi 5 avril, 16 h 30 à 19 h 00

Siège social du Syndicat, 7500, Chemin Chambly, Saint-Hubert

Inscription obligatoire au plus tard le 31 mars
au syndicatchamplain.com, en cliquant sur « Inscriptions ».



Le Point est de retour !

Surveillez la nouvelle parution sur nos plateformes de la capsule vidéo *Le Point*, ce jeudi.



Cette semaine, Mark Infante, conseiller en relations de travail au Syndicat, parle des congés pour décès. Un sujet peu sympathique, certes, mais qui génère beaucoup de questions.

La nouvelle convention collective 2015-2020 a amené quelques petits changements dans la façon d'octroyer les congés pour décès.

Visionnez la capsule sur:

www.syndicatchamplain.com

Vous avez des suggestions de sujets à traiter ? Faites-nous en part ! Facebook, Twitter, courriel.

Précisions sur les formulaires (suite)

convention qu'il peut s'agir d'élèves présentant des difficultés d'ordre comportemental (8-9.07 C 1).

Nous avons questionné la Commission scolaire à ce sujet lors du dernier comité EHDAA. Ce qui nous a été précisé, c'est plutôt que l'on devait inclure un objectif académique dans tous les plans d'intervention.

Lorsque c'est un plan pour un

élève en difficulté d'adaptation, il peut s'agir d'un objectif ciblant l'augmentation de la motivation ou encore le développement de la concentration, par exemple.

Il est important d'établir un plan d'intervention pour ces élèves afin d'assurer un suivi adéquat d'une année à l'autre. Les traces écrites perdurent dans le temps...

Caroline Manseau

Entente sur les activités (suite)

de cette journée pédagogique, vous pouvez obtenir une compensation de 3 heures lors d'une journée de classe régulière.

C'est comme si vous déplaciez votre journée pédagogique. Cette compensation peut être prise en bloc ou par périodes.

Votre reprise de temps pourra être utilisée pour de la planification, de l'évaluation et des rencontres de concertation entre collègues. Elle ne peut pas être utilisée à des fins de formation ou à des rencontres de direction.

Avec cette entente, le Syndicat se désiste des griefs qu'il avait déposés à ce sujet. A cet effet, la Commission scolaire s'engage à verser annuellement, au

cours des 3 prochaines années, la somme de 8 500 \$ au budget de perfectionnement décentralisé des écoles secondaires, au prorata du poids relatif de l'effectif enseignant de chacune des écoles. Nous vous ferons connaître les montants quand ils seront connus.

Nous vous suggérons d'ailleurs de commencer à en discuter dès la fin de cette année car le 15 septembre 2017 arrivera vite et nous savons tous que le temps manque en début d'année.

Vous pouvez aller consulter l'entente complète sur le site internet du Syndicat :

www.syndicatchamplain.com

Caroline Manseau



Passer une agréable soirée avec vos collègues... et Pierre Hébert, ça vous dit ?

En collaboration avec cinq autres syndicats de l'enseignement CSQ de la Montérégie, le Syndicat de Champlain organise une soirée-spectacle 100 % profs avec Pierre Hébert, le lundi 1^{er} mai, dans le cadre de la campagne *Prof, ma fierté!*

Nous avons **412 billets** à faire tirer pour les membres du personnel enseignant du Syndicat de Champlain ! Vous êtes 5, 9 ou 20 collègues enseignants intéressés dans votre établissement ? C'est parfait ! Inscrivez-vous !

Comment faire pour participer ?

Vous aimez chanter ensemble ? Vous avez un club de lecture ensemble ? Ou encore, vous avez envie de mieux vous connaître en dehors du travail ? Peu importe !

Lundi le 1^{er} mai, à la salle L'Étoile Banque Nationale (6000 boul. Rome, Brossard). « Verre de la solidarité » offert sur place dès 17 h 30. Le spectacle débute à 19 h.

Faites-nous parvenir une lettre, une photo, une vidéo, etc., via **Facebook** ou par **courriel**, qui nous dit pourquoi vous et votre équipe-école (personnel enseignant) devriez gagner des billets. Soyez créatifs !

Facebook : facebook.com/syndicatchamplain/

Courriel : mmessier@syndicatdechamplain.com

Accompagnez votre envoi d'une note explicative avec les éléments suivants : le nombre de billets désirés, le nom de votre établissement et de la Commission scolaire, le nom de la personne responsable du groupe et ses coordonnées.

Assurez-vous bien que tous les membres de votre groupe soient disponibles pour la date de l'événement afin d'éviter de laisser des places vacantes.

Vous avez **jusqu'au 13 avril** pour nous faire parvenir votre demande. La liste des gagnants sera dévoilée le 18 avril et les billets seront acheminés par le courrier syndical du 19 avril à la personne désignée comme responsable de votre équipe.

Réserve exclusivement pour les membres du personnel enseignant du Syndicat de Champlain.

